

Motion du 29 novembre 2022 de Mmes et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Pierre Scherb, Amanda Ojalvo, Dorothée Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker et Christel Saura: «Un marché couvert à la ZIC».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance 25 juin 2024
dans le rapport M-1741 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une halle de belle taille, au charme indéniable (voir photo), existant sur la zone industrielle des Charmilles (ZIC) est opérationnelle et est actuellement utilisée (dépôts);
- que dès 2017, la Ville a cherché à valoriser cette zone et améliorer son intégration au sein du quartier Saint-Jean-Charmilles, et plus précisément dans le développement du périmètre de la Concorde;
- que la Ville a libéré les espaces utilisés par les services municipaux, dont la halle, «de manière à les mettre à disposition d'activités apportant une nouvelle dynamique pour la zone et plus globalement pour le quartier» (communiqué du 24 novembre 2022);
- que son accès est possible par le chemin des Sports et par la route de Châtelaine;
- qu'aucun marché n'existe dans cette région de plus en plus densifiée de la commune;
- que plusieurs textes ont été récemment déposés qui pourraient trouver en partie réponse par une utilisation élargie de la ZIC;
- parmi ceux-ci la motion M-1697 (Mme Alia Chaker Mangeat, mai 2022): «Soutenons concrètement nos commerçants et artisans en ville de Genève», qui soulevait certaines difficultés pour nos commerces locaux à la suite de la crise sanitaire, difficultés qui ne sont pas totalement surmontées;
- cette motion relevait également la nécessité «de renforcer le lien entre les habitants et les commerçants de proximité»;
- une autre motion, la M-1730 (M. Luc Zimmermann, octobre 2022), demandait de «repenser la ZIC telle qu'elle est planifiée» et «à insérer à cet effet dans le périmètre de la ZIC des zones de divertissement et de loisirs diurnes et nocturnes»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'ouvrir un marché couvert sur la ZIC, en favorisant les commerces de proximité.

